



République Démocratique du Congo



Ministère des Affaires Sociales
Action Humanitaire & Solidarité Nationale

Fonds National de Promotion et de Service Social (FNPSS)

Etablissement public



*Sous le Haut Patronage du Président de la République, Chef de l'Etat
Son Excellence Joseph KABILA KABANGE*

RAPPORT GENERAL DES TRAVAUX DE LA TABLE RONDE DES ETATS GENERAUX SUR LA SITUATION DES PERSONNES HANDICAPEES EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



Thème central « *Tous pour le développement inclusif qui intègre la question du handicap en République Démocratique du Congo* »

Chapiteau du Grand Hôtel de Kinshasa
Salles des réunions de l'Eglise Sacré Cœur

Du 2 au 4 juin 2016

TABLE RONDE SUR LA SITUATION DES PERSONNES HANDICAPEES EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

*Sous le Haut Patronage du Président de la République, Chef de l'Etat
Son Excellence Joseph KABILA KABANGE
Avec l'appui du FNPSS*

Du 2 au 4 juin 2016

Chapiteau du Grand Hôtel de Kinshasa

et

Salles des réunions de l'Eglise Sacré Cœur

A KINSHASA

RAPPORT GENERAL DES TRAVAUX

Thème central

« Tous pour le développement inclusif qui intègre la question du handicap en République démocratique du Congo »

I. INTRODUCTION

La Table Ronde des états généraux sur la situation des Personnes handicapées a eu lieu du 2 au 4 juin 2016 sous forme d'un Atelier de haut niveau qui a bénéficié de l'attention particulière du Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Joseph KABILA KABANGE, à travers le haut patronage qu'il a accordé.

C'est la première fois dans l'histoire de notre Pays qu'un tel évènement de haut niveau, spécifique aux Personnes handicapées, ait lieu.

Cette Table ronde constitue la phase finale du processus des états généraux sur la situation des personnes handicapées, débuté le 3 décembre 2010 à l'occasion de la célébration de la journée internationale des Personnes handicapées, et dont les activités reprises dans la feuille de route y afférente ont été élaborées et validées au cours des ateliers tenus en avril et en mai 2014.

En effet, l'organisation de ces états généraux est répertorié parmi les 81 projets sociaux et humanitaires qui figurent dans le Plan Stratégique et Financier 2012-2016 du Fonds National de Promotion et de Service Social (FNPSS) adopté par le Gouvernement le 21 décembre 2012 comme cadre de référence et d'action pour la protection sociale et les interventions humanitaires en RDC.

Ledit processus a été conduit par le Ministre des Affaires Sociales, Action Humanitaire et Solidarité Nationale, en collaboration avec le Ministre de la Santé Publique, dans le cadre du Comité de Pilotage mis en place à cet effet et dont les activités étaient coordonnées par le Directeur Général du Fonds National de Promotion et de Service Social (FNPSS).

Ce Comité de Pilotage était composé des Délégués venant de la Présidence de la République, de la Primature, du Ministère des Affaires Sociales, Action Humanitaire et Solidarité Nationale, du Ministère de la Santé Publique, du Fonds National de Promotion et de Service Social (FNPSS), des Organisations partenaires intervenant dans le domaine du Handicap à l'instar de l'ONG Handicap International, l'Organisation Mondiale de la Santé, les Organisations nationales des Personnes Handicapées et des experts indépendants.

Madame la Ministre des Affaires Sociales, Action Humanitaire et Solidarité Nationale, Son Excellence Adèle DEGBALASE KANDA, avait sollicité et obtenu le Haut Patronage du Chef de l'Etat à ce processus et les auspices de Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Son Excellence Augustin MATATA PONYO.

II. CONTEXTE ET JUSTIFICATIF

Sur une population estimée à plus de 70 million d'habitants, les personnes handicapées représentent plus ou moins 9,1 millions de personnes en 2013, soit environ 13 % de la population congolais (*selon le préambule de la loi n°13/024 du 7 juillet 2013 autorisant l'adhésion de la République Démocratique du Congo à la Convention relative aux droits des Personnes handicapées et à son Protocole Facultatif*).

Des informations recueillies lors du processus des états généraux sur la situation des Personnes handicapées en RDC, ont révélé que les Personnes handicapées représentent plus ou moins 13 million des Personnes handicapées (environ 18% de la population estimée à plus de 70million d'habitant), et cela, suite à la recrudescence des conflits armés et à la résurgence des diverses maladies invalidantes.

Devant cette réalité et au regard de l'importance numérique des Personnes handicapées en RDC, le Gouvernement a décidé de leur réserver une attention particulière et de les prendre désormais en compte dans la définition et la mise en œuvre de toutes les politiques et programmes tant au niveau central que provincial et local pour leur apport au développement national en tant qu'acteur.

Pour confirmer la volonté politique de l'Etat congolais pour l'inclusion socio économique des Personnes handicapées en RDC, le Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Joseph KABILA KABANGE a promulgué, en date du 7 juillet 2013, la loi n°13/024 autorisant l'adhésion de la République Démocratique du Congo à la Convention relative aux droits des Personnes handicapées et à son Protocole Facultatif.

Et, le 14 septembre 2015, le Chef de l'Etat a signé l'instrument d'adhésion à cette Convention ainsi qu'à son Protocole facultatif. Le Gouvernement a déposé cet instrument d'adhésion au siège des Nations-Unies à New York le 30 septembre 2015. Cet acte a consacré le Pays comme Etat-partie désormais à la dite Convention, ainsi introduite dans la législation congolaise et devenant opposable à tous du fait de sa publication au Journal Officiel le 1er décembre 2015 (N°23).

Par ailleurs, aux termes de l'article 49 de la Constitution de la République, celle-ci prévoit l'adoption d'une loi organique sur la protection et la promotion des Personnes handicapées. La proposition de cette loi organique est encore en discussion à l'Assemblée Nationale.

Les engagements susmentionnés, pris et réalisés par le Chef de l'Etat ainsi que toutes les autres Institutions de la République, vis-à-vis de la Nation et de la Communauté internationale, manifestent leur ferme volonté de mettre en œuvre une politique sociale s'appuyant sur une vision d'un développement inclusif, intégrant la question du handicap ainsi que l'impératif de la protection et de la promotion des droits des Personnes handicapées en RDC.

C'est dans la même lancée que le Chef de l'Etat a, par la suite, accepté le haut patronage du processus des états généraux sur la situation des Personnes handicapées par la lettre n°2271/11/2015 du 21 novembre 2015.

Pour concrétiser cet engagement de notre Pays en tant qu'Etat- partie à ladite Convention et membre des Nations Unies, il était prévu qu'au cours de ces assises de Haut Niveau soient validés (i) le Plan stratégique quinquennal (2016-2021) de protection et de promotion des Personnes handicapées ainsi que (ii) le mécanisme national de suivi de l'application de la Convention Internationale relative aux droits des Personnes handicapées et son Protocole facultatif.

La Table ronde des états généraux ainsi que d'autres activités précédentes ont été réalisées grâce à l'appui financier du Trésor Public, à travers le Fonds National de Promotion et de Service Social (FNPSS).

III. ACTIVITES DU PROCESSUS DES ETATS GENERAUX

III.1. AVANT LA TENUE DE LA TABLE RONDE DES ETATS GENERAUX

Avant la tenue de la table-ronde proprement dite, les activités ci-dessous, contenues dans la feuille de route du processus des états généraux ont été réalisées par le Comité de Pilotage de ce processus.

Les activités de ce Comité de Pilotage ont été coordonnées par la Directrice Générale du Fonds Nationale de Promotion et de Service Social (FNPSS) sous la supervision de son Excellence Madame la Ministre des Affaires Sociales, Action Humanitaire et Solidarité Nationale.

Ces activités sont notamment:

- *L'élaboration de la feuille de route des états généraux sur la situation des Personnes handicapées au cours des ateliers du 17 avril 2014, du 28 au 30 avril 2014 et du 6 mai 2014 avec la participation des toutes les parties prenantes y compris les Personnes handicapées à travers leurs organisations et l'appui de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), l'ONG Handicap International (HI) et le Fonds National de Promotion et de Service Social;*
- *l'élaboration du protocole de collecte des données sur le handicap dans les 11 anciennes Provinces avec le concours technique du Gouvernement, de ses partenaires, des Organisations des Personnes Handicapées (OPH) et avec l'assistance technique de l'Ecole de Santé Publique et de l'Institut National de la Statistique ;*
- *la réalisation de la revue documentaire sur les textes légaux et réglementaires sur la question du handicap en RDC ;*
- *le plaidoyer auprès des Députés Nationaux pour l'adoption de la loi organique portant protection et promotion des personnes handicapées ;*
- *la production de l'hymne des états généraux sur la situation des personnes handicapées exécuté par le Groupe musical LISANGA,*
- *la production des outils de visibilité pour la sensibilisation de la population sur les états généraux (plan de sensibilisation de la population et plan médiatique et production des imprimés de visibilité) ;*
- *La validation, au cours de l'atelier du 30 septembre au 1^{er} Octobre 2015, des outils de collecte des données sur la situation des Personnes handicapées en RDC,*

- *La formation des enquêteurs sur les outils de collecte des données et la convention relative aux droits des Personnes handicapées au cours de l'atelier tenu du 4 au 6 novembre 2015, avec la collaboration du Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme (BCNUDH);*
- *L'organisation de l'Atelier d'orientation sur la collecte des données sur la situation des personnes handicapées au niveau des Provinces sélectionnées, du 30 sept au 1er Octobre 2015;*
- *La réalisation de la réflexion sur le suivi de la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et l'organisation de l'atelier d'orientation, du 30 septembre au 1er octobre 2015 ;*
- *L'organisation de l'Atelier de sensibilisation des Organisation des Personnes handicapées (OPH) sur le suivi de la mise en œuvre de la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées et son Protocole facultatif en RDC, le 23 déc. 2015,*
- *l'appui au plaidoyer pour l'adhésion de la RDC à la Convention Internationale relative aux droits des personnes handicapées et son Protocole facultatif ;*
- *l'appui au plaidoyer pour la signature par le Chef de l'Etat de l'instrument d'adhésion de la RDC à la convention Internationale relative aux droits des personnes handicapées et son protocole facultatif et son dépôt au siège des Nations Unies à New York ;*
- *la traduction en écriture braille de la Convention Internationale relative aux droits des personnes handicapées et son Protocole facultatif pour permettre à nos compatriotes aveugles de s'imprégner aussi de cette Convention ;*
- *la réalisation de l'état des lieux sur la situation des personnes handicapées en RDC à travers la collecte des données qualitatives dans les chefs-lieux des 11 anciennes Provinces ;*
- *la réalisation de la collecte des données qualitatives sur la situation des personnes handicapées dans les chefs lieux des 11 anciennes Provinces de février à mars 2016 ;*
- *la réalisation de l'analyse situationnelle sur l'accessibilité des Personnes handicapées aux services sociaux de base de qualité et sur les institutions nationales étatiques et non étatiques de prise en charge des Personnes Handicapées,*
- *l'élaboration du Plan Stratégique quinquennal (2016-2021) de protection et de promotion des Personnes Handicapées en RDC.*

III.2. DE L'ORGANISATION DE LA TABLE RONDE PROPREMENT DIT

Le Comité de Pilotage du Processus des états généraux sur la situation des personnes handicapées, présidé par Son Excellence Madame la Ministre des Affaires Sociales, Action Humanitaire et Solidarité Nationale constituait en même temps le Comité d'Organisation de la Table Ronde des états généraux avant, pendant et après la tenue de ces assises.

Les activités de la feuille de route sur le processus des états généraux sur la situation des Personnes handicapées ont été coordonnées par la Directrice Générale du Fonds National de Promotion et de Service Social (FNPSS). Elle avait dirigé par délégation les réunions du Comité d'Organisation.

III.3. ACTIVITES PREPARATOIRES DE LA TABLE RONDE

Les travaux préparatoires de cette Table ronde avaient débuté depuis novembre 2015.

1. De la Composition du Comité d'Organisation

Ce Comité était constitué des délégués provenant de la Présidence de la République, de la Primature, des Institutions étatiques et des partenaires techniques et financiers membres du Comité de Pilotage du processus des états généraux sur la situation des Personnes handicapées, des services du Ministère de l'Intérieur et Sécurité, de la Police Nationale, des Organisations des Personnes handicapées ainsi que des experts indépendants.

2. Des Commissions d'appui à l'organisation de la Conférence

Le Comité d'organisation était composé de cinq commissions d'appui suivantes :

- (i) Commission 1 : Secrétariat Technique avec en son sein la sous-commission Santé et Bien-être;
- (ii) Commission 2 : Finances, Logistique et Intendance ;
- (iii) Commission 3 : Sécurité ;
- (iv) Commission 4 : Protocole et Relations Publiques ;
- (v) Commission 5 : Communication, Presse et Documentation.

3. Des tâches du Comité d'Organisation

a) Phase préparatoire

Au cours de cette phase, le Comité d'organisation avait pour missions :

- Arrêter le thème central et les sous-thèmes de la Table Ronde des états généraux et le soumettre à l'appréciation de la Haute Hiérarchie ;
- Elaborer les Termes de Référence ;
- Elaborer le budget prévisionnel de cette Table ronde ;
- Mettre en place les Commissions Techniques de travail ;
- Elaborer la liste des participants ;
- Rédiger et expédier les invitations ;
- Annoncer, par un Communiqué de presse, la tenue de cette Table Ronde.
- Repartir les commissions de travail

b) Phase exécutoire

- Organiser l'accueil, le séjour et le retour des participants, des invités et des hautes personnalités ;
- Organiser, avec le concours du Protocole d'Etat et des Services de Sécurité, les cérémonies d'ouverture et de clôture ainsi que le Dîner de Cœur avec le Chef de l'Etat ;
- Superviser le déroulement des travaux en plénière, dans les panels et dans les commissions ;
- Elaborer le rapport final.

c) Phase post-Table Ronde

- Publier et archiver les documents de la Table Ronde des états généraux ;
- Vulgariser les résolutions et recommandations issues de cette Table ronde ;
- Assurer une large appropriation des résultats de la Table Ronde à tous les niveaux (national, provincial et local) dans une dimension transversale;

III.4. DEROULEMENT DES TRAVAUX DE LA TABLE-RONDE

La Table ronde des états généraux sur la situation des personnes handicapées a été organisée à Kinshasa, sous forme d'un atelier national de haut niveau, du 2 au 4 juin 2016 par le Gouvernement à travers le Ministère des Affaires Sociales, Action Humanitaire et Solidarité Nationale, en collaboration avec le Ministère de la Santé Publique, sous le haut patronage du Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Joseph KABILA KABANGE et les auspices du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Son Excellence Augustin MATATA PONYO.

Le thème central de la dite Table ronde était: « *Tous pour le développement inclusif qui intègre la question du handicap en RDC* »

Cet évènement a été organisé grâce aux fonds alloués par le Trésor Public à travers le Fonds National de Promotion et de Service Social (FNPSS), Etablissement public doté de la personnalité juridique, d'une autonomie administrative et financière et placé sous la tutelle du Ministre ayant les Affaires Sociales dans ses attributions et qui a comme objet social d'appuyer l'action sociale et humanitaire du Gouvernement et de servir de banque sociale pour la promotion et le relèvement socio économique des groupes vulnérables et des personnes nécessiteuses en RDC, conformément au Décret n°13/007 du 23 janvier 2013.

Cet atelier a réuni plus des 450 participants venues de toutes les 26 Provinces de la République, les Membres du Gouvernement central et du Secrétariat général du Gouvernement, les membres du Cabinet du Président de la République, les membres du Cabinet du Premier Ministre, les Secrétaires Généraux de l'Administration publique, les représentants des Gouvernements provinciaux (Gouverneurs des Provinces, Vices Gouverneurs et Ministres Provinciaux), les experts provenant d'autres Ministères, de l'Administration publique, des Etablissements publics, des entreprises et des services étatiques spécialisés, du secteur privé, des partenaires techniques et financiers, des Ambassadeurs et Chefs des Missions diplomatiques accrédités en RDC, des Agences du Système des Nations Unies, des Organisations non gouvernementales internationales, des Organisations nationales des Personnes handicapées (y compris les personnes albinos), des experts indépendants et des Consultants.

La représentation des Personnes handicapées a été faite à raison de deux délégués par Provinces (pour les 25 autres Provinces) en tenant des catégories de handicap (Albinos, sourds, moteurs, aveugles) et en veillant sur la participation des jeunes et des femmes handicapés. Les Gouverneurs des Provinces qui ont participé ont contribué en appuyant chacun le deuxième délégué Personne handicapée.

Les Provinces ci-après étaient représentées par les Gouverneurs, Vices Gouverneurs ou Ministres Provinciaux délégués : *Ville Province de Kinshasa, Province du Kasai Central, Province du Kasai, Province de Ituri (Bunia), Province de Haut Katanga, Province de Tanganyika (Kalemie), Province de Kasai oriental, Province de Haut Uéle (Isiro), Province de Kwango (Kenge), Province de Tshopo (Kisangani), Province de Sud-Ubangi, Province de Lualaba, Province de Kwango, Province de Kwilu, Province de Bas-Uéle, Province de Mai-Ndombe, Province de Equateur (Mbandaka), Province de Mongala, Province de Lomami, Province de Kongo Central. (20 au total).*

Le Comité d'organisation a ainsi accueilli **plus de 450 participants** envoyés par leurs institutions et services respectifs en lieu et place de 250 participants initialement attendus et provenant des 26 Provinces de la République.

Ouvert le matin du 02 juin 2016 et clôturé le soir du 04 juin 2016 dans la salle du chapiteau du Grand hôtel de Kinshasa par Son Excellence Monsieur le Vice Premier Ministre, Ministre de l'Emploi, Travail et Prévoyance Sociale, **Professeur Willy MAKIASHI**, représentant personnel du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, agissant à son tour au nom du Chef de l'Etat, l'atelier a connu plusieurs moments forts.

Ces travaux se sont déroulés aussi bien en plénière que dans les Panels.

Le programme de la dite Table ronde avait donc prévu que le premier jour, après l'ouverture officielle, la constitution des panels soit précédée des exposés de haut niveau, sous les auspices de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

A cette occasion, le Premier Ministre a été représenté par le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Emploi, Travail et Prévoyance Sociale, qui a prononcé le discours d'orientation des travaux et souhaité plein succès à cet atelier de haut niveau.

Son exposé a été précédé par les discours de la Ministre des Affaires Sociales, Action Humanitaires et Solidarité Nationale, par celui des Représentants des bailleurs des fonds et des partenaires techniques et financiers, des Agences du Système des Nations Unies œuvrant dans notre Pays ainsi que des Organisations des Personnes Handicapées;

Le deuxième jour a été consacré aux travaux dans les Panels, sous la modération des Experts de la Présidence de la République, des Ministères des Affaires Sociales et de la Santé, du Fonds National de Promotion et de Service Social ainsi que des Organisations des Personnes Handicapées et des Consultants ;

Au troisième jour, il a été organisé *un dîner de cœur*, offert aux Personnes Handicapées par le Chef de l'Etat, au cours duquel se sont déroulés (i) la cérémonie de clôture, (ii) des expositions-ventes, (iii) un défilé de mode d'inclusion sociale par les Personnes albinos, (iv) autres activités récréatives dont un concert animé par l'orchestre du Groupe « LISANGA », le combat de catch d'inclusion sociale par Monsieur MWIMBA TEXAS, une démonstration des femmes peintres handicapées et des danses.

Par la même occasion, un représentant des Organisations des Personnes Handicapées a remis au Gouvernement, par l'entremise de Monsieur le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Emploi, Travail et Prévoyance Sociale, le Plan Stratégique quinquennal (2016-2021) de Protection et de Promotion des personnes handicapées validé au cours de ces assises. Les Gouverneurs des Provinces ainsi que les Personnes handicapées ont aussi prononcé leurs mots à travers leurs représentants respectifs.

4. Méthodologie de travail

Les organisateurs avaient employé la méthode participative, consistant à faire participer les Personnes handicapées elles-mêmes, les décideurs politiques et les intervenants sociaux dans toutes les étapes du processus des états généraux et de ladite table ronde.

Les interventions dans les panels ont été programmés en fonction d'une tripartie d'intervenants à savoir : l'Etat, les Partenaires et les Organisations des Personnes handicapées.

Cette même méthode a été prise en compte dans la répartition de toutes les tâches y compris les modérateurs et les rapporteurs des commissions de travail.

Les travaux en plénière se sont déroulés après la cérémonie d'ouverture. Une autre séance plénière a eu lieu le troisième jour dans la matinée pour faire (i) la mise en commun des

travaux des Panels et (ii) la validation proprement dit du plan stratégique quinquennal (2016-2021) de protection et de promotion des droits des Personnes handicapées et du Mécanisme National de suivi de l'application de la Convention internationale relative aux droits des Personnes handicapées et de son Protocole facultatif.

Les travaux dans les panels se sont déroulés durant toute la deuxième journée et au même moment.

En rapport avec le thème central de la Table Ronde, trois (3) panels ont été mis en place.

PANEL 1 : *Pour une politique sociale nationale intégrant la question du handicap en RDC*

PANEL 2 : *Du Mécanisme national de suivi de l'application de la Convention internationale relative aux droits des Personnes handicapées et de son Protocole facultatif*

PANEL 3 : *Pour une planification stratégique sur la question du handicap qui intègre les options de la Convention internationale relative aux droits des Personnes handicapées*

Les différents thèmes exposés aussi bien dans la plénière que dans les panels sont repris dans le programme de la Table ronde en annexe.

IV. DES TRAVAUX PROPRESMENTS DITS

1. La cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture a eu lieu le 2 juin 2016 au Chapiteau du Grand Hôtel de Kinshasa et a connu la participation des officiels, des partenaires techniques et financiers, des Ambassadeurs et Chefs des missions diplomatiques accrédités en RDC, des experts et des délégués des Organisations des Personnes Handicapées (OPH) venus de Kinshasa et des 25 autres Provinces de la République.

Parmi les officiels accueillis figurent notamment :

- Le représentant de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, lui aussi à son tour, représentant Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat. Il s'agit de Son Excellence Monsieur le Vice Premier Ministre, Ministre de l'Emploi, du Travail et de la Prévoyance Sociale ;
- Les Honorables Députés Nationaux et Sénateurs
- Son Excellence Madame la Ministre des Affaires Sociales, Action Humanitaire et Solidarité Nationale et Présidente du Comité d'Organisation de la Table ronde ;
- Les membres du Gouvernement central ;
- Les membres du Cabinet du Président de la République,
- Les membres du Cabinet du Premier Ministre,
- Le représentant du Président de l'Assemblée Provinciale de Kinshasa
- Le représentant du Gouverneur de la Ville-Province de Kinshasa
- Les Gouverneurs et les représentants des gouvernements provinciaux,
- Les Secrétaires Généraux de l'Administration Publique,
- Les Mandataires Publics ;
- Les Membres des Institutions d'appui à la Démocratie
- Plusieurs Membres du Corps Diplomatique et consulaire accrédités en RDC, des Chefs des Agences du Système des Nations Unies et des Organisations Internationales
- Les représentants des Honorables Présidents de l'Assemblée Nationale et du Sénat ;

- Madame la Directrice Générale du Fonds National de Promotion et de Service Social (FNPSS) et Coordonnatrice du Comité de Pilotage sur la situation des personnes handicapées en RDC ;
- Les Responsables des Organisations des Personnes Handicapées.
- Les autres délégués des Ministères, des Secrétariats Généraux de l'Administration Publique et des autres Institutions du secteur public et du secteur privé ;
- Les experts indépendants ;

Après l'entrée et l'installation des officiels, le début de la journée a commencé par l'exécution de l'hymne national.

Puis, ont suivi les discours suivants :

- Le discours de bienvenue du Gouvernement provincial de Kinshasa, prononcé par Monsieur le Ministre provincial en charge des Affaires Sociales ;
- Le discours de circonstance de Son Excellence Madame Adèle DEGBALASE KANDA, Ministre des Affaires Sociales, Action Humanitaire et Solidarité Nationale ;
- La remise, au Représentant du Premier Ministre, de la Convention relative aux droits des Personnes handicapées traduite en écriture braille par le FNPSS et du mot de remerciement au Chef de l'Etat pour la signature de l'instrument d'adhésion de la RDC à cette Convention, par les enfants handicapés de l'ASBL Village Bondeko et de l'Institut National pour Aveugle (INAV), introduits par Madame Alice MIRIMO KABETSI, Directrice Générale du Fonds National de Promotion et de Service Social (FNPSS) ;
- Le discours d'ouverture de la Table ronde prononcé par Son Excellence Monsieur le Professeur Willy MAKIASHI, Vice Premier Ministre, Ministre de l'Emploi, Travail et Prévoyance Sociale, représentant personnel du Premier Ministre agissant à son tour au nom du Chef de l'Etat.

Entre le moment de la cérémonie d'ouverture des travaux et de la prise du cocktail qui était prévu, la salle a été animée par l'exécution de l'Hymne des états généraux par le Groupe musical « LISANGA » composé des personnes en situation de handicap.

A l'entrée du Chapiteau du Grand Hôtel de Kinshasa se trouvaient aussi les tables et autres stands à travers les quels les Personnes handicapées exposaient et vendaient diverses œuvres artistiques et culturelles fabriquées par elles-mêmes et qui généralement constituent des sources des revenus qui les aident à assurer leur autonomie financière.

2. Le déroulement des travaux en ateliers

Après la cérémonie d'ouverture et la pause-cocktail, les travaux en plénière ont été lancés et se sont déroulés de 12hr 45 à 15hr 30, sous la modération de Monsieur Roland MUMBALA, Chef des travaux à l'Institut National des Arts et Métiers (INA).

Juste avant le début des travaux, le Secrétariat technique de la Table ronde a été mis en place afin de coordonner l'enregistrement des participants, la distribution des kits pour participants contenant différents documents de travail, stylos, polos, képis et autres matériels pouvant favoriser leur utile participation, d'installer les invités et les officiels et d'assurer le rapportage des travaux tant en plénière que dans les panels. Ce Secrétariat technique a été coordonné par Maitre Charles MUSHIZI BASHUSHANA, Consultant du FNPSS chargé d'accompagner le processus des états généraux sur la situation des Personnes handicapées en RDC.

Les exposés magistraux présentés ce jour sont:

Pour un développement inclusif qui intègre la question du handicap en République Démocratique du Congo.	Son Excellence Professeur Willy MAKIASHI , <i>Vice Premier Ministre, Ministre de l'Emploi, Travail et Prévoyance Sociale, représentant personnel de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre.</i>
Présentation sommaire du Rapport de la collecte des données qualitatives sur la situation des Personnes handicapées effectuée au niveau des Chefs lieux des 11 anciennes Provinces à travers des focus group	Madame Professeur Félicité LANGWANA <i>Anthropologue/Université de Kinshasa, Consultante au FNPSS</i>
Le Système des Nations-Unies et la mise en œuvre de la Convention internationale relative aux droits des Personnes handicapées.	Par Julien Attakla-Ayinson du <i>Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme en RDC</i>
Le modèle européen du suivi de la mise en œuvre de la Convention internationale relative aux droits des Personnes handicapées et son Protocole facultatif	Monsieur Daniel HACHEZ <i>Ministre Conseiller, Chef de l'Unité/Chef de Coopération/Délégation de l'Union Européenne en RDC</i>
La stratégie de développement de la Banque Mondiale en rapport avec l'inclusion des Personnes handicapées	Monsieur Luc Lavoilet du <i>Bureau de la Banque Mondiale en RDC</i>
L'apport des Organisations des Personnes handicapées dans la protection et la promotion des Personnes handicapées en RDC	Honorable ILUNGA KAMPANYI Jean Pierre , <i>Député National, Elu de la Circonscription électorale de PWETO (1^{er} et 2^{ème} Législature de la 3^{ème} République)</i>
L'apport de la Fédération des Entreprises du Congo (FEC) dans la promotion socio-économique des Personnes handicapées	Maitre Christian KALONDA MUYI <i>Conseiller à la Fédération des Entreprises du Congo (FEC)</i>

Le deuxième jour des travaux, soit le 3 juin 2016, a commencé sur fond de trois Panels constitués par thématique, cette fois avec de nouveaux présentateurs.

Les travaux ont continué au sein de ces trois panels et se sont déroulés sous forme de débats encadrés au niveau de chacun d'eux, puis en ateliers et enfin en plénières.

Chaque panel a connu les exposés provenant des :

- Membres du Gouvernement ou leurs représentants;
- Gouverneurs des Provinces ou leurs représentants pour ceux qui n'ont pu faire le déplacement de Kinshasa ;
- Mandataires publics ;
- Experts provenant des organisations internationales et des partenaires techniques et financiers;
- Experts provenant des organisations des personnes handicapées (OPH);
- et Experts indépendants, etc.

A l'issue de ces présentations et des débats qu'elles ont engendrés, la deuxième journée a pris fin vers 18 heures 30 minutes.

Les différents panels mis en place ont connu les présentations de hautes personnalités, parmi les quelles des membres du Gouvernement, dans l'ordre ci-après :

PANEL 1 : Sous thème : *Pour une politique sociale nationale intégrant la question du handicap en République Démocratique du Congo*

Modérateurs: Alice MIRIMO KABETSI (DG FNPSS), Blaise BAISE BOLAMBA (Conseiller du Chef de l'Etat au Collège Socioculturel)

Rapporteurs: Maître Patrick PINDU Di LUSALA (Président de FENAPHACO), NDIBU MULEBWE (Directeur technique FNPSS)

8h00'	Arrivée des participants	ORATEURS
08h30' - 12h05'	Etat des lieux sur la situation des Personnes handicapées en RDC	Son Excellence Madame Adèle DEGBALASE KANDA , <i>Ministre des Affaires Sociales, Action Humanitaire et Solidarité Nationale</i>
	Pour une budgétisation qui tient compte de la protection et de promotion des Personnes handicapées en RDC	Son Excellence Professeur Michel BONGONGO , <i>Ministre d'Etat, Ministre du Budget</i>
	De la politique de l'emploi en RDC : état de l'inclusion des Personnes handicapées	Monsieur MASSA <i>Directeur du Cabinet Adjoint du Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Emploi, du Travail, et de la Prévoyance Sociale</i>
	La problématique de l'éducation inclusive et celle de l'enseignement spécial : état de lieux et perspectives d'avenir	Monsieur le Conseiller <i>du Ministre de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Initiation à la Nouvelle Citoyenneté</i>
	Du niveau de mise en œuvre de la Stratégie de la réadaptation à base communautaire : prévention et prise en charge	Monsieur MUSAFIRI <i>Directeur du Programme de Réadaptation à base Communautaire du Ministre de la Santé Publique</i>
	Les attentes des Personnes handicapées dans la vision du développement inclusif en RDC	Maitre Bénédicte WONGANOMBE <i>(Avocate et Experte OPH)</i>
12h05'-13h00'	Pause-Déjeuner	Protocole
13h00' - 15h30'	Travaux en groupes	Secrétariat Technique
15h30' - 17hr 00	Plénière au niveau du Panel : Mise en commun des rapports des groupes, rédaction et présentation du rapport du Panel ;	Secrétariat Technique

	Evaluation de la Journée et préparation des travaux du troisième jour	Comité de pilotage du processus des états généraux
--	---	--

PANEL 2. Sous-thème: *Du Mécanisme National de suivi de l'application de la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées et de son Protocole facultatif*

Modérateurs : Docteur Valentin THITENGE (Expert OPH) et Expert au Comité de Pilotage du processus des états généraux

Rapporteurs :

Ibrahim SAIDI, (Expert au Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité), Monsieur NSEKA (Expert OPH)

08h00'	Arrivée des participants	ORATEURS
08h30'-12h05'	Prévention du handicap face au danger des zones polluées par les mines anti personnel	Son Excellence Madame Martine BUKASA , <i>Vice-Ministre, Ministre de l'Intérieur et Sécurité</i>
	Pour une coopération internationale qui intègre la protection et la promotion des Personnes handicapées	Monsieur DIUR MULAND <i>Secrétaire Général aux Affaires Etrangères</i>
	De l'économie de la Convention Internationale relative aux droits des Personnes handicapées et Son Protocole facultatif	Monsieur l'Ingénieur Martin EKANDA ONYANGONDA , <i>Président de la Fédération Congolaise des Personnes Handicapées, FECOPEHA</i>
	Du Mécanisme de suivi de la mise en œuvre de la Convention Internationale relative aux droits des Personnes handicapées et Son Protocole facultatif en République Démocratique du Congo	Maître Charles-M. MUSHIZI <i>Consultant au FNPSS chargé d'accompagner le processus des états généraux sur la situation des Personnes handicapées en RDC</i>
	Les Objectifs du développement durable et la Convention Internationale relative aux droits des Personnes handicapées	Monsieur Francky MIANTUALA <i>Chef de Projet AAA de l'ONG Handicap International;</i>
	Le processus d'autonomisation des Personnes handicapées en RDC	Monsieur KASEYA GIBISI <i>Secrétaire Général des Affaires Sociales et Solidarité Nationale</i>
	L'apport des Personnes handicapées dans la mise en œuvre de la Convention	Maitre Dominique NGALAMULUME , <i>Représentant OPH (Président de l'UNION NATIONALE DES AVEUGLES)</i>
12h05'-13h00'	Pause déjeuner (repas)	Protocole
13h00'-15h30'	Travaux en groupes	Secrétariat Technique
15h30' - 17h00	Plénière au niveau du Panel : Mise en commun des rapports des groupes, rédaction et présentation du rapport du Panel ;	Secrétariat Technique
	Evaluation de la Journée et préparation des travaux du troisième jour	Comité de pilotage du processus des états généraux

PANEL 3. Sous-thème : Pour une planification stratégique sur la question du Handicap qui intègre les options de la Convention Internationale relative aux droits des personnes handicapées

Modérateurs : Professeur John EKINA BONGONGO Phd, Expert Indépendant et ABUNA YAMOTIKI JOSE (Directeur Général Adjoint du Fonds National de Promotion et de Service Social (FNPSS))

Rapporteurs : VITA MALELE (Directeur de la Direction de Coordination des Activités de Réadaptation des Personnes handicapées, DICOREPHA, et membre du Comité de Pilotage du processus), Nancy BIKULA et MWIMBA TEXAS (Expert OPH)

8h00'	Arrivée des participants	ORATEURS
8h30 ' – 12h05'	De l'autonomisation économique des Personnes handicapées en RDC	Son Excellence Monsieur Modeste BAHATI LUKWEBO <i>Ministre de l'Economie Nationale</i>
	Présentation de l'étude sur le VIH/SIDA et le Handicap en RDC	Madame Georges BIOCK Chargée des Programmes au PNUD en RDC
	Présentation de la feuille de route des états généraux sur la situation des Personnes handicapées en RDC	Maitre Ruffin LIFIO TOMENANYA, <i>Conseiller de Son Excellence Madame la Ministre des Affaires Sociales, Action Humanitaire et Solidarité Nationale chargé des Personnes handicapées et Coordonnateur Adjoint du Comité de Pilotage des états généraux</i>
	Présentation des résultats de la collecte des données qualitatives sur la situation des Personnes handicapées réalisées dans les chefs lieux des 11 anciennes Provinces	Madame Professeur Félicité LANGWANA, Anthropologue (UNIKIN)
	Présentation du Plan stratégique quinquennal (2016-2021) de protection et de promotion des Personnes handicapées en RDC	Monsieur Jean Claude SAMBA Expert indépendant
	Handicap et Santé : surmonter les obstacles barrant l'accès aux soins de santé des Personnes handicapées	Docteur Etienne MPOYI <i>Bureau de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) en RDC</i>
	Productivité des Personnes handicapées : préalables et opportunités	Monsieur Victoire EYOBI, <i>de l'ASBL Fondation ENTREPRENDRE</i>
12h05' -13h00'	Pause-café	Protocole
13h00-15h30'	Travaux en groupes	Secrétariat technique
15h30'	Plénière au niveau du Panel : Mise en commun des rapports des groupes, rédaction et présentation du rapport du Panel ;	Secrétariat technique
17h	Evaluation de la Journée et préparation des travaux du troisième jour	Comité de pilotage du processus des états généraux

A l'issue de cette étape de la deuxième journée, il a été procédé à une nouvelle mise en place de petites commissions au sein des panels pour une mise en commun des panels afin d'assurer l'audition des rapports des groupes, la rédaction et la présentation du rapport de chacun des panels. Le Secrétariat technique de l'atelier a convié les participants à une mise en commun de leurs délibérations de Panels en plénière.

Le troisième jour, soit le 4 juin 2016, les travaux ont continués en plénière sous la **modération** de Son Excellence Adèle DEGBALASE KANDA, Ministre des Affaires Sociales, Action Humanitaire et Solidarité Nationale.

Rapporteurs : *Monsieur Francis NAKWAFIO KASAI, Conseiller technique du Ministre des Affaires Sociales, Action Humanitaire et Solidarité Nationale, Delphine ASSUMANI WENDA, Experte OPH et Docteur Valentin TSHITENGE, Expert OPH et membre du Comité de Pilotage des états généraux sur la situation des Personnes handicapées en RDC*

En effet, à l'issue des travaux qui se sont déroulés le 02 et le 03 juin 2016 à travers les panels et les commissions, les participants se sont retrouvés en plénière, ce 4 juin 2016, pour la validation du Plan stratégique quinquennal (2016-2021) de protection et de promotion des Personnes handicapées et du Mécanisme national de suivi de l'application de la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

Avant de procéder à la validation de ces deux outils, la plénière a d'abord passé en revue quelques une des synthèses d'exposés autour desquels le débat valait la peine d'être partagé entre tous les participants.

Il s'agit des exposés ci-après :

- La présentation du processus des états généraux sur la situation des personnes handicapées en RDC, *par Maître Alice MIRIMO KABETSI, Directrice Générale du FNPSS*
- La présentation des résultats de la collecte des données sur la situation des personnes handicapées effectuée dans les Chefs-lieux des 11 anciennes Provinces et recommandations, *par Madame Professeur Félicité LANGWANA, Anthropologue (UNIKIN), Consultante au FNPSS ;*
- La présentation du Plan Stratégique quinquennal (2016-2021) de promotion et de protection des personnes handicapées en RDC, *par Monsieur Jean Claude SAMBA Expert indépendant, Consultant au FNPSS ;*
- La présentation du mécanisme national du suivi de l'application de la Convention internationale relative aux droits des Personnes handicapées et validation, *par Maître Charles-M. MUSHIZI, Consultant au FNPSS ;*
- La participation des Personnes handicapées dans la mise en œuvre du Plan Stratégique quinquennal (2016-2021) de protection et de promotion des Personnes handicapées en RDC, *par Madame Professeur Micheline KAMBA, Experte OPH ;*
- La Stratégie de financement du Plan Stratégique quinquennal de promotion et de protection des Personnes handicapées à travers la Caisse de Solidarité Nationale du FNPSS, *par Maître Alice MIRIMO KABETSI, Directrice Générale du FNPSS.*

L'étape suivante, toujours en plénière, a consisté en l'audition des rapports synthèses des travaux qui se sont déroulés dans chaque panel et des recommandations formulées par chacun d'eux.

Enfin, la plénière a alors procédé à la validation du plan stratégique quinquennal (2016-2021) de protection et de promotion des Personnes handicapées en RDC et du mécanisme national

de suivi de l'application de la Convention internationale relative aux droits des Personnes handicapées.

La fin de la journée du 4 juin 2016 a été marquée par trois temps forts à savoir : (i) l'organisation de combat de catch d'intégration sociale avec MWIMBA TEXAS, (ii) la cérémonie de clôture de la Table ronde et (iii) le dîner offert par le Président de la République, Chef de l'Etat, en ce jour mémorable qui a coïncidé avec son anniversaire de naissance ainsi que d'autres activités récréatives au cours de ce Dîner dont un concert animé par l'orchestre du Groupe « LISANGA », une démonstration des femmes peintres handicapées : Madame Stella MBO (peint avec la bouche) et Rose AZANGA (peint avec les pieds) , ainsi que des danses et chants mimiques des Sourds.

Pour se joindre à cette fête d'anniversaire et exprimer leur joie, les participants ont offert au Chef de l'Etat un cadeau d'anniversaire qui consistait en un Tableau fait par le peintre ASIMBA pour symboliser l'inclusion sociale qu'il a consacré à travers l'organisation de ces états généraux.

Au cours de ce dîner de cœur, clôturant la table ronde proprement dite, étant donné que cet événement est le premier dans l'histoire, les Personnes handicapées ont exprimé, à travers leur porte parole, leur gratitude envers le Chef de l'Etat et le Gouvernement pour l'option politique prise concernant le développement inclusif qui intègre la question du handicap.

Elles ont réitéré aussi leurs remerciements au Premier Ministre, aux Gouverneur des Provinces, à Madame la Ministre des Affaires Sociales, Action Humanitaire et Solidarité Nationale, à la Directrice Générale du Fonds National de Promotion et de Service Social ainsi qu'à toutes les Autorités et les Partenaires de la République pour l'honneur et l'attention leur accordés à travers l'organisation du processus des états généraux sur la situation des Personnes handicapées en RDC, cette Table ronde et particulièrement la cérémonie de cette soirée. Elles ont pris l'engagement de continuer à participer activement à toutes les étapes de mise en œuvre en RDC de la Convention relative aux droits des Personnes handicapées et du Plan stratégique quinquennal (2016-2021) de protection et de promotion des personnes handicapées.

Elles ont enfin plaidé auprès du Gouvernement et des Partenaires Techniques et Financiers de doter des moyens conséquents au Fonds National de Promotion et de Service Social pour financer les projets répertoriés dans ce Plan stratégique quinquennal pour une amélioration substantielle des conditions socio économique des Personnes handicapées en RDC.

Les Gouverneurs des Provinces ont, eux aussi, manifesté leur joie d'avoir été associés à toutes les étapes de processus. Ils ont pris l'engagement de s'approprier la Convention et le Plan stratégique dont ils ont promis de faciliter le suivi et la mise en œuvre dans leurs Provinces respectives, au nom du Chef de l'Etat qu'ils représentent.

Ils ont réitéré leur vœu de voir l'opérationnalité rapide de la Caisse de Solidarité Nationale du Fonds National de Promotion et de Service Social (FNPSS) au niveau de leurs Provinces respectives ainsi que le déploiement du FNPSS à tous les niveaux.

Il ya eu la remise des brevets de participation à la Table ronde à la fin de cette cérémonie de clôture.

V. PRINCIPAUX RESULTATS OBTENUS DE LA TABLE RONDE

Cinq (5) résultats majeurs ont été obtenus à l'issue de cette Table Ronde:

1. La validation du Rapport de collecte des données qualitatives sur la situation des Personnes handicapées.

Ce rapport contient l'état des lieux sur la situation des Personnes handicapées et l'analyse situationnelle sur l'accessibilité des Personnes handicapées aux services sociaux de base sur base de la collecte des données qualitatives, réalisée à travers les focus groupes dans les chefs-lieux des 11 anciennes Provinces et leurs environs.

Cet état des lieux a permis au Comité de pilotage de ce processus d'identifier les besoins vitaux aux quels les Personnes handicapées (toutes les catégories y compris les Albinos) font face au quotidien à travers les thématiques ci-après : emploi, protection sociale, éducation, santé, accessibilité, dignité, logement, respect des droits humains, etc. Ceci a conduit à l'élaboration du Plan stratégique quinquennal (2016-2021) contenant des axes stratégiques pour une réponse rapide aux problèmes récurrents des Personnes handicapées en RDC et l'amélioration substantielle de leurs conditions sociales et économiques.

2. La validation du Plan stratégique quinquennal (2016-2021) de protection et de promotion des Personnes handicapées :

Elaboré par le Comité de pilotage de processus des états généraux sur la situation des Personnes handicapées, le Plan stratégique quinquennal a été validé par les participants à la Table ronde et s'articule autour de cinq (5) axes ci-après:

- Elaborer et vulgariser la Politique et la stratégie nationales de protection et de promotion des personnes handicapées en RDC;
- Développer les piliers et les moteurs d'inclusion sociale : prévention, protection, promotion, accessibilité, éducation et formation ; emploi, entrepreneuriat des personnes handicapées ; santé et réadaptation à base communautaire, technologie appropriée et adaptée, réinsertion sociale ;
- Mobiliser et gérer les ressources ;
- Mettre en place les bases des données sur le Handicap en RDC ;
- Mettre en place le mécanisme de coordination, suivi et évaluation du Plan stratégique.

Ce Plan stratégique quinquennal est l'un des résultats de la mise en œuvre du Plan stratégique et financier 2012-2016 du Fonds National de Promotion et de Service Social (FNPSS) adopté par le Gouvernement lors de son Conseil des Ministres tenu le 21 Décembre 2012. Ledit Plan constitue donc une avancée significative dans le cadre de l'exécution du Programme quinquennal du Gouvernement présenté par le Premier Ministre au Parlement en mai 2012.

3. La validation du Mécanisme national de suivi de l'application de la Convention relative aux droits des Personnes handicapées et à son Protocole facultatif.

Les participants à cet Atelier de haut niveau ont validé le mécanisme prévu à l'article 33 de la dite Convention.

Ce mécanisme aura deux volets : celui mis en place par le Gouvernement d'une part, et d'autre part, celui instauré par les Organisations des Personnes handicapées/

Le rôle de ce mécanisme est d'assurer la fonction de suivi de l'application de la Convention et de son Protocole facultatif.

4. L'engagement des autorités de la République à intégrer le principe d'inclusion sociale dans toutes les politiques gouvernementales de notre pays tant au niveau national, provincial que le local.

Le processus des états généraux sur la situation des Personnes handicapées a bénéficié d'une attention particulière de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Joseph KABILA KABANGE et de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Augustin MATATA PONYO MAPON, qui ont, non seulement consenti d'y apporter tous les moyens financiers nécessaires mais aussi leur expertise à travers les membres de leurs Cabinets respectifs par leur participation au Comité de Pilotage de ce processus, en l'occurrence Monsieur Blaise BAISE BOLAMBA (pour la Présidence de la République) et Ange MALAIKA KANYAMANZA (pour la Primature). ***Tout le processus des états généraux a bénéficié du Haut patronage du Chef de l'Etat.***

L'implication personnelle de Son Excellence Madame la Ministre des Affaires Sociales, Action Humanitaire et Solidarité Nationale, Adèle DEGBALASE KANDA, pour l'aboutissement sans faille de ce processus des états généraux. Aussi, le Fonds National de Promotion et de Service Social (FNPSS), à travers son Directeur Général, Maitre Alice MIRIMO KABETSI, a conduit et coordonné avec perspicacité et détermination toutes les étapes de ce processus. La collaboration de Son Excellence Monsieur Félix KABANGE NUMBI, Ministre de la Santé Publique a aussi été d'un grand apport.

La participation des services des autres Ministères et institutions publiques, en l'occurrence le Ministère de la Santé, le Ministère du Budget, le Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Initiation à la Nouvelle Citoyenneté, le Ministère des Affaires Etrangères, le Ministère des Finances, Ministère de l'Intérieur et Sécurité, le Ministère de l'Emploi, Travail et Prévoyance Sociale, les deux Secrétariat Généraux, celui des Affaires Sociales et celui de la Santé, l'Institut National de la Statistique, l'Ecole de Santé Publique, la Police Nationale Congolaise, les Gouverneurs des Provinces, l'Hôtel de Ville de Kinshasa, les Mairies et Communes, le Programme de Réadaptation à base Communautaire du Ministère de la Santé Publique, la Direction de Coordination des Activités de Réadaptation des Personnes handicapées du Ministère des Affaires Sociales (DICOREPHA), la Direction du Protocole d'Etat et d'autres services étatiques impliqués sur la question du handicap a été d'un apport considérable.

Tout au long du processus des états généraux, les Autorités ont été sensibilisées sur la nécessité de prendre en compte la question du Handicap et de l'intégrer dans la définition et la mise en œuvre des politiques gouvernementales.

Les Membres du Gouvernement présents ou représentés ainsi que les Autorités provinciales, particulièrement les Gouverneurs des Provinces et leurs Ministres provinciaux en charge des Affaires Sociales, ont participé activement à toutes les étapes du processus des états généraux et se sont engagés à prendre toutes les dispositions nécessaires pour plus d'inclusion sociale, notamment en ce qui concerne les Personnes handicapées.

5. L'apport technique des experts, des Organisations des Personnes handicapées et des partenaires techniques et financiers impliqués dans le domaine du handicap

Le Comité de pilotage du processus des états généraux sur la situation des Personnes handicapées mis en place par l'Arrêté Ministériel n° CAB/MIN/AFF.S.AH.SN/169/2013 du 23 septembre 2013, a constitué ***la plate forme*** par la quelle le dialogue permanent et la

synergie d'actions ont caractérisé toute la période du processus des états généraux sur la situation des Personnes handicapées.

Les délégués des Institutions tant du Ministère des Affaires Sociales, Action Humanitaire et Solidarité Nationale, du Ministère de la Santé, du Fonds National de Promotion et de Service Social (FNPSS), des Agences du Système des Nations Unies à travers l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), du Cluster Handicap à travers l'ONG Handicap International, des Organisations des Personnes handicapées (OPH) dans leurs diversités et des Consultants et Experts indépendants ont apporté chacun une expertise avérée selon le domaine respectif d'intervention.

Cette expertise devra être mise à profit dans les activités de mise en œuvre du Plan stratégique quinquennal (2016-2021) de protection et promotion des Personnes handicapées et du mécanisme national de suivi de l'application de la Convention relative aux droits des Personnes handicapées.

V. DES RECOMMANDATIONS

A l'issue des travaux, les participants ont recommandé :

1. ***En ce qui concerne le suivi de l'application de la Convention relative aux droits des Personnes handicapées.***

1.1. **Au Parlement, de:**

- Voter la loi organique sur la protection et la promotion des Personnes handicapées conformément à la Convention Internationale relative aux droits des Personnes handicapées et à son Protocole facultatif ;
- Examiner et réviser la législation et les politiques existantes pour les mettre en conformité avec la Convention susvisées et son Protocole facultatif ;
- considérer l'impératif de rendre effectif le principe de l'inclusion et de la pleine participation des personnes handicapées dans les lois votées et surtout dans le budget national.

1.2. **Gouvernement central, de :**

- faire la revue du système de gouvernance de la question du handicap en RDC ;
- renforcer le rôle de coordination du Ministère des Affaires Sociales, Action Humanitaire et Solidarité Nationale en ce qui concerne particulièrement la question du Handicap et son caractère transversal ;
- nommer un point focal de contact au sein de l'Administration des Affaires Sociales pour des questions relatives à l'application de la Convention relative aux droits des Personnes handicapées, après d'un appel d'offre basé sur des critères objectifs fondés sur la compétence, la probité et l'expérience sur les questions du handicap, à établir au préalable ;
- désigner ou créer, au sein de l'Administration des Affaires Sociales, un dispositif de coordination chargé de faciliter les actions liées à l'application de la Convention relative aux droits des Personnes handicapées dans différents secteurs de la vie nationale et à différent niveau ;

- mettre en place, par Arrêté ministériel des Affaires Sociales, un comité interministériel de suivi de l'application de la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Ce Comité interministériel sera dirigé par le Ministre ayant les Affaires Sociales dans ses attributions et sera composé de tous les acteurs étatiques et non étatiques et des partenaires techniques et financiers du Gouvernement œuvrant dans le secteur du handicap.

Ce Comité interministériel aura des points de relais au niveau de tous les Ministères et leurs Administrations respectives, de toutes les institutions œuvrant en RDC, tant du secteur public que privé ainsi que toutes les institutions des Partenaires, des Agences du Système des Nations Unies, des Missions diplomatiques accrédités en RDC, des Confessions religieuses, etc. ***Ces points de relais constituent des Comités Techniques Sectoriels du handicap.***

Ledit Comité interministériel se chargera, en plus du suivi de l'application de la dite Convention, de préparer le rapport Pays sur l'application de la dite Convention en collaboration avec les structures des Ministère de la Justice et des Affaires Etrangères et Coopération Internationale.

1.3. Aux Assemblées et Gouvernements provinciaux, de :

- Appliquer mutatis mutandis toutes les recommandations issues de cette table ronde quant au suivi de l'application de la Convention qu'à la mise en œuvre du Plan stratégique quinquennal (2016-2021) de protection et de promotion des Personnes Handicapées.

1.4. A la Société civile, particulièrement des Organisations des Personnes handicapées, de :

- se fédérer en une plate forme devant avoir en son sein un secrétariat technique pour la coordination de leurs activités de suivi de l'application de la dite Convention en RDC ;
- produire des rapports parallèles à ceux présentés par le Gouvernement.

Les participants ont noté l'urgence de mettre en œuvre ce mécanisme national de suivi de la Convention relative aux droits des Personnes handicapées et son Protocole facultatif car dès lors que l'instrument d'adhésion à cette Convention signé par le Chef de l'Etat le 14 septembre 2015, a été déposé au siège des Nations Unies le 30 septembre 2015, le délai de deux ans pour la production du premier rapport pays sur son application a commencé à compter. D'ici le 30 septembre 2017, la RDC devra produire son premier rapport conformément à l'article 35 de la dite Convention sur les rapports des Etats Parties.

2. Concernant la mise en œuvre du Plan stratégique quinquennal (2016-2021) de protection et de promotion des droits des personnes handicapées :

Les Participants ont recommandé:

2.1. Au Gouvernement de la République, de :

- s'approprier rapidement du Plan stratégique quinquennal (2016-2021) de protection et de promotion des Personnes handicapées et de le traduire dans les politiques, programmes et projets concrets tant au niveau national, provincial que local ;

- rendre effective, dans toutes les politiques sectorielles, la pleine participation des personnes handicapées et leur inclusion sociale;
- opérationnaliser rapidement la Caisse de Solidarité Nationale du Fonds National de Promotion et de Service Social (FNPSS) en dotant à cette Caisse *une quotité clairement fixée sur les ressources régulières provenant du Trésor Public et imputée sur les interventions sociales et économiques, le fonds spécial d'intervention et les aides et secours ainsi que les réserves humanitaires* ;
- implanter les bureaux du Fonds National de Promotion et de Service Social (FNPSS) dans les 15 autres nouvelles Provinces ;
- tout mettre en œuvre pour que les différents avantages qu'offre la coopération internationale soient accessibles aux personnes handicapées directement ou à travers leurs Organisations ;
- mettre les moyens nécessaires à la disposition des services du Ministère des Affaires Sociales, Action Humanitaire et Solidarité Nationale ainsi que d'autres Ministères concernés par la question du Handicap,
- assurer une large vulgarisation du Plan stratégique quinquennal (2016-2021) en même temps que de la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées et de son Protocole facultatif ;
- apporter un appui institutionnel aux Organisations des Personnes handicapées ;
- appuyer les projets nationaux, provinciaux et locaux de protection et de promotion des Personnes handicapées,
- faciliter la participation des Personnes handicapées à la vie politique et leur accès à l'emploi en fixant un quota ainsi que des mesures incitatives pour leur représentation ;
- faciliter la pleine participation des Personnes handicapées et leurs Organisations aux rencontres internationales, régionales, nationales et locales ;
- Intégrer le handicap dans le système national de collecte des données et fournir autant que possible la ventilation des données en fonction de handicap ;
- Appuyer la recherche et les publications sur le handicap en RDC ;
- Prendre des mesures nécessaires pour l'aménagement raisonnable, l'accès aux crédits et à l'épargne en faveur des Personnes handicapées ;
- Prendre des dispositions pour traduire les discours et communications officiels en écriture braille et en langage de signes ;
- Assurer la traduction de la Convention en écriture braille et en 4 langues nationales.

2.2. Aux Agences du Système des Nations Unies, à l'Union Africaine, à la Coopération Internationale et aux Organisations d'aide au développement, de :

- Appliquer l'article 32 de la Convention internationale relative aux droits des Personnes handicapées en ce qui concerne la Coopération internationale ;
- Inclure le Handicap dans les programmes d'aide au développement ;
- Echanger les informations et éviter la duplication des efforts ;
- Fournir une assistance technique à la RDC pour renforcer les capacités, les politiques, systèmes et services existants ainsi que l'échange d'expérience sur les bonnes pratiques ;

- Faire participer les Personnes handicapées et leurs Organisations aux rencontres internationales sur la question ;
- Intégrer la RDC parmi les pays ayant bénéficié de l'appui de la Banque Mondiale et de l'OMS dans le cadre de « Rapport mondial Banque Mondiale - OMS 2012 »
- Appuyer la recherche et les publications sur le Handicap en RDC ;

2.3. Aux Personnes handicapées, leurs familles et leurs Organisations, de :

- S'engager dans les campagnes de sensibilisation et de marketing social ;
- Participer à des réunions, conférences et fora sur la question du Handicap tant au niveau national que régional et international;
- Participer à des projets de recherche sur le handicap.

2.4. Au Secteur privé, de :

- Faciliter l'accès à l'emploi aux personnes handicapées,
- Lever les obstacles freinant l'entrepreneuriat des Personnes handicapées ;
- Faciliter l'accès aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication et les adapter aux Personnes handicapées ;
- De contribuer à la Caisse de Solidarité Nationale du FNPSS dans le cadre de la Responsabilité sociale des entreprises (RSE) ;

3. En ce qui concerne les autres Conventions et Résolutions africaines, régionales et internationales sur le Handicap :

Toutes les Parties prenantes sont appelées à les prendre en compte et à les intégrer dans les politiques, programmes et projets de développement.

Fait à Kinshasa, le 15 Août 2016

Maitre Alice MIRIMO KABETSI

Directrice Générale du FNPSS

**Et Coordinatrice du Comité de Pilotage du processus des états généraux
sur la situation des personnes handicapées en RDC**

